

# **SÉANCE EXCEPTIONNELLE DU CONSEIL MUNICIPAL**

## **Du 06 Août 2014**

Convocations envoyées le trente et un Juillet deux mil quatorze.

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance exceptionnelle le six Août deux mil quatorze sous la présidence de Marcel CHASTANG, Maire.

**Étaient présents :**

Messieurs : BAUDON Jean-Bernard  
BIRAUD Sébastien  
CHASTANG Marcel  
DELLA-POLLA David  
GOULT Michel  
PHILIPPOT Daniel  
PHILIPPOT Jean-Noël  
RENAULT Philippe  
SALOMON Grégory  
VIRELY Jean-Marie.

Mesdames : MUCHERL Monique  
PINTER Marie-Thérèse.  
VERRIER Marie-Luce.

**Absent(s) avant donné pouvoir :** Messieurs GARNIER Bernard, de GUITAUT Hugues.

**Absent(s) :** Néant.

**Secrétaire de séance :** Monsieur BIRAUD Sébastien.

**Monsieur le Maire :**

- Ouvre la séance à 20 h 00.
- Donne lecture du PV de la séance du 3 Juillet 2014. Pas d'observations. Adopté à l'unanimité.
- Analyse des points forts.
- Terrain de jeux : information de Monsieur Jean-Bernard BAUDON qui prend en charge ce dossier afin de finaliser les travaux. Le Conseil donne son accord.
- Église St Symphorien : les dossiers sont déposés auprès des financeurs DRAC et le Conseil Général. Les appels d'offres sont lancés. Maintenant il faut attendre les autorisations de commencement des travaux.
- Mur du cimetière : constat l'enduit est très faïencé. Un courrier sera adressé à l'entreprise Philippe ROSA pour avis.

### **Ordre du jour**

**N° 2014-094 – Nouvelles Activités Périscolaires – NAP :**

Monsieur le Maire retrace sommairement l'historique des rythmes scolaires (NAP) le temps passé, le temps perdu pendant 2 ans... Alors qu'il reste maintenant 25 jours afin de tout caler.

Remercie Monsieur Jean-Marie VIRELY qui a pris en charge le dossier, Monsieur Jean-Pierre BALLOUX, Président du SIVU, pour l'obtention d'une convention avec le S.I.V.U.

C'est pourquoi face à ce délai restreint nous avons programmé une réunion le 07/08/2014 à 9h00 en Mairie avec les Maires des communes de résidence des élèves.

Chaque élu reçoit un dossier qui comprend :

- Une convention de prestation de service entre la Municipalité d'EPOISSES "le demandeur" et le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique "le prestataire" comportant,
  - Article 1 – Objet.*
  - Article 2 – Frais de prestation.*
  - Article 3 – Personnel.*
  - Article 4 – Responsabilité.*
  - Article 5 – Durée.*
  - Article 6 – Résiliation.*
- Un règlement intérieur.

- Une fiche d'inscription.
- Une fiche mensuelle de présence.
- Une lettre qui sera adressée aux parents et aux Maires, dont les paragraphes sont lus et explicités point par point par Monsieur Jean-Marie VIRELY.
- Ainsi que 2 plannings de passage dans les différentes activités dispensées.
- Et enfin un budget prévisionnel de l'action.

Un vaste débat est ouvert.

7 animateurs pour une base de 80 élèves...

Budget : 32.000 €, pour Monsieur le Maire c'est un point de vue maximaliste.

Signature de la convention le lundi 11/08/2014 à 19h00 au SIVU pour une durée de 4 mois.

Une réunion publique se tiendra le lundi 25/08/2014 en présence des animateurs.

Il faut prendre une position.

Vote : pour la reconnaissance et la signature de la convention :

*Vote : Pour à l'unanimité.*

Vote : lettre à adresser aux parents, aux maires :

*Vote : Pour à l'unanimité.*

Monsieur le Maire fait le point sur le fond de la réforme et clos le débat.

Déposé en Sous-Préfecture

#### **N° 2014-095 – Vente de l'ancien salon de coiffure :**

Monsieur le Maire fait état d'un courrier qui émane de la Trésorerie de Semur-en-Auxois qui fait état de désidératas de formalités complexes propres aux milieux administratifs.

Il s'agit d'une vente acte en main, ce qui garantit les intérêts de la commune.

Monsieur le Maire, pour assurer la vente, sollicite du Conseil la clause d'intérêt général.

*Vote : Pour à l'unanimité.*

Déposé en Sous-Préfecture

#### **Informations :**

Festivités :

⇒ Pisy : à l'église les 9 et 10 août.

⇒ Semur : 14 août fête patronale, feu d'artifice sonorisé. 15 août grand prix cycliste.

⇒ Saulieu : les 22, 23 et 24 août fête du charolais, sont assistés des comités de jumelage Rhénanie Palatinat.

⇒ Époisses :

Le samedi 23 août à 14h00 concours de pétanque sous le patronage de la Joyeuse Pétanque d'Epoisses.

Le mardi 26 août à l'ERL fêtes de la vigne groupe brésilien.

Le vendredi 5 septembre 2014 à 12h00 : cérémonie patriotique délégation des S.A.S. au cimetière d'EPOISSES sur la tombe du Lieutenant David B. LEIGH. Dépôt de gerbe par la commune d'EPOISSES.

**L'ordre du jour étant épuisé,**

**La séance est levée à 22 h 00.**

Les Conseillers,

Le Maire,  
CHASTANG Marcel